

RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 881-14

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 881
POURVOYANT AU BON ORDRE ET À LA PAIX
DANS LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS DE LA VILLE
DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN D'Y AJOUTER
LES HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE
DU PARC CANIN**

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 881-14 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 novembre 2022;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A » du règlement numéro 881-11 datée du 4 juin 2018, est remplacée par la nouvelle annexe « A » datée du 24 octobre 2022, laquelle est jointe au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

(S) *Marc-André Guertin*

MARC-ANDRÉ GUERTIN
MAIRE

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DES PARCS

Les parcs suivants sont fermés entre 22 h et 7 h

- Parc Alphonse-Richer
- Parc Belval
- Parc Champlain
- Parc Chapleau
- Parc Damien-Benoît
- Parc De Beaujeu
- Parc de la Coulée
- Parc De La Rocque
- Parc de l'Érable-Cardinal
- Parc des Bernaches
- Parc des Fées
- Parc des Français
- Parc des Moulins
- Parc des Peupliers
- Parc du Cheval-Blanc
- Parc du Massif
- Parc du Village de la gare
- Parc école Desrochers
- Parc Félix-Racicot
- Parc Forest
- Parc Fréchette
- Parc Lahaise
- Parc Lamartine
- Parc Paul-Émile-Borduas

Les parcs suivants sont fermés entre 23 h et 7 h

- Parc de la Pommeraie
- Place du Quai
- Parc école Hertel
- Parc Michel

Les heures d'ouverture du parc de conservation de la Falaise-de-Dieppe

- Du 1^{er} janvier au 30 avril de chaque année : de 7 h à 21 h
- Du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année : de 6 h à 22 h
- Du 1^{er} octobre au 31 décembre de chaque année : de 7 h à 21 h

Toutefois, il est strictement interdit de pénétrer dans la section dudit parc délimité par un affichage « accès interdit », et ce, pour des raisons de sécurité reliées notamment aux risques d'éboulis.

Les heures d'ouverture du site de planche à roulettes

- Du 3^e lundi du mois d'avril au 23 juin et du lendemain de la Fête du travail au 30 octobre :
 Du lundi au vendredi : de 16 h à 22 h
 Samedi et dimanche : de 8 h à 22 h
- Du 24 juin à la Fête du travail :
 Du dimanche au samedi : de 8 h à 23 h

Les heures d'ouverture des terrains de tennis et du terrain de pétanque

- Du 3^e lundi du mois d'avril au 23 juin et du lendemain de la Fête du travail au 30 octobre :
Du lundi au vendredi : de 9 h à 22 h (les terrains sont sans surveillance de 9 h à 16 h)
Samedi et dimanche : de 8 h à 22 h

- Du 24 juin à la Fête du travail :
Du dimanche au samedi : de 8 h à 23 h

Les heures d'ouverture des terrains multisports de l'école secondaire Ozias-Leduc

- Du 3^e lundi du mois d'avril au lundi de l'Action de grâce inclusivement :
Du lundi au vendredi : de 18 h à 23 h
Samedi et dimanche : de 8 h à 23 h

Les heures d'ouverture du parc canin (Petite Allée)

- Tous les jours de la semaine : de 6 h à 23 h

Maj 2022-10-24